

**Comment se traduit le régime indemnitaire sur mon bulletin de paie :**

Vous l'aurez compris, le régime indemnitaire est assez complexe et il est surtout propre à chacun (en fonction de sa filière, de son cadre d'emplois et dans certains cas de son grade) et si l'agent est fonctionnaire ou non titulaire.

Sa lisibilité n'est donc pas si simple notamment sur le bulletin de paie.

Pour vous aider à mieux cibler le régime indemnitaire qui vous est attribué, voici l'exemple type d'un bulletin de paie :

**EMPLOYEUR**

**MAIRIE DE COLOMBES**  
Place DE LA REPUBLIQUE

92700 COLOMBES  
SIRET : 21920025000013  
APE : 8411Z  
URSSAF : 920860318797001048

N° S.S.	Matricule	Enfants à charge	Valeur point	Catégorie hiérarch.

ST.	GRADE OU EMPLOI	Ech.	Indice Minier.	Indice Pers.	NDI
IT	Adjoint administratif 1ère cl				10
FCT:					

**REGLEMENT :**

## BULLETIN DE PAIE

Mois de: **Octobre 2009**

**M. Jean DUPONT**

Régime Indemnitaire

Coefficient attribué

Gain mensuel

Période du 01/10/2009 au 31/10/2009  
 Nombre d'heures : 151.67  
 Cumul d'heures : 1516.70

CODE	NATURE	BASE / MONTANT	NOMBRE / TAUX	GAINS	RETENUES
300.00	Traitement de Base			1 497.35	
301.00	Bonification Indiciaire			46.07	
308.00	Indemnité de résidence			46.30	
452.50	IAT	38.49	3.41	131.16	
721.00	Cotisation CNRACL	1 543.42	7.85		121.16
725.00	Cotis Retr Additionnelle FP	177.46	5.00		8.87
795.00	Fonds National de solidarité	1 590.85	1.00		15.91
797.00	C.S.G. Déductible	1 669.25	5.10		85.13
798.00	Remboursement Dette Sociale	1 669.25	0.50		8.35
799.00	Cont. Sociale généralisée	1 669.25	2.40		40.06
<b>TOTAUX PO</b>				<b>1 720.88</b>	<b>279.48</b>

Cet agent se situe dans la filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs, au grade d'adjoint administratif de 1ère classe.

Son grade pourrait lui permettre de bénéficier du régime indemnitaire suivant :

- indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP)
- indemnité d'administration et de technicité (IAT)
- éventuellement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Il perçoit l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) au coefficient : 3.41

Son coefficient de 3.41 correspond au taux moyen du grade détenu, sachant qu'il pourrait varier entre 0 et 8.

